

Nom du prototype : _____

Nom des participant.e.s : _____

Les nombres entre parenthèses réfèrent au point des règlements et à la page dans les règlements.	OK	À MODIFIER	MODIFIÉ
1. Le prototype est conçu et fabriqué par l'équipe (1.4 – p. 4).			
2. A) 1 ^{er} cycle : Le châssis du prototype est conçu avec un contenant en carton (2.2 – p. 6).			
B) 2 ^e cycle : Le châssis du prototype est conçu avec un contenant en carton ou une bouteille de plastique (2.2 – p. 6).			
C) 3 ^e cycle : Le châssis du prototype est conçu avec une bouteille de plastique (2.2 – p. 6).			
3. Le prototype a des dimensions maximales de 50 cm x 50 cm lorsqu'il est installé en position de départ. Celles-ci restent les mêmes en tout temps (2.1 – p. 6).			
4. 2 ^e et 3 ^e cycles : Les roues et les essieux du prototype sont constitués seulement d'objets du quotidien (2.3 – p. 6).			
5. L'équipe n'utilise aucun accessoire en dehors de son prototype (2.4 – p. 6).			
6. Seules les roues du prototype touchent au sol (et ce, en tout temps) (2.5 – p. 6).			
7. Le prototype ne contient aucun élément interdit (2.7 – p. 6).			

L'équipe est autorisée à participer à la compétition : Oui Non

Attention, copie à conserver par le ou la juge en chef.

Signature du responsable de la vérification

Date